

Numéro de dossier : 1125843001

**Unité administrative responsable** Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Division portefeuille de projets #2

**Objet** Abroger la résolution CM09 0518 concernant l'accord de développement relatif au projet de développement et de mise en valeur des Ateliers du CN et adopter le nouveau projet d'accord de développement entre la Ville de Montréal et Les Cours Pointe Saint-Charles inc. relatif à cette propriété sise au 1830-1880, rue Le Ber dans l'arrondissement du Sud-Ouest

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**◆Commentaires**

Selon les termes de l'accord de développement issus des discussions qui remontent au début de l'année 2009 entre le promoteur du projet, l'arrondissement du Sud-ouest et le milieu communautaire, ainsi que des opinions exprimées lors des consultations publiques tenues par l'Office de consultation publique de Montréal, la réalisation du projet immobilier sur le site des Ateliers du CN à Pointe St-Charles dépasse la cible généralement visée par la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels, en prévoyant notamment la construction de 25% des unités de logements à des fins sociales et communautaires.

La Direction de l'habitation a réservé, à ce jour, à même les fonds disponibles du programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec, les budgets permettant la réalisation d'une première phase de construction totalisant 90 logements sociaux et communautaires sur le site des Ateliers du CN.

Par ailleurs, la Direction de l'habitation n'est pas en mesure de confirmer les délais qui seront nécessaires pour l'attribution des budgets permettant la réalisation d'une deuxième phase prévoyant la construction d'environ 120 logements sociaux et communautaires. En plus des besoins en logements sociaux et communautaires identifiés à l'échelle de la Ville, la Direction de l'habitation doit aussi tenir compte dans sa programmation du nombre important de projets d'inclusion à réaliser sur le territoire de l'arrondissement du sud-ouest, tels les Bassins du Nouveau Havre, Nordelec et Griffintown.

Toujours selon les termes de l'accord, le propriétaire du site s'est engagé à réaliser au moins 15% d'unités abordables privées (environ 125 unités) permettant aux premiers acheteurs de bénéficier du programme d'aide financière de la Ville; le propriétaire s'engage également à offrir des unités de logements pour familles (logements d'au moins 3 chambres à coucher), qui seraient construites sur demande, répondant à un autre objectif de la Ville visant à mettre en place une offre de logements propice à la rétention sur le territoire des jeunes ménages avec enfants.

**Numéro de certificat (ou note)**

**Responsable de l'intervention**  
Alain V VAILLANCOURT  
Conseiller en aménagement

**Endossé par:**  
Danielle CÉCILE  
Directrice, Direction de l'habitation

Tél. : 514 872-4766

Service de la mise en valeur du territoire

Bernard Cyr  
Chef de division  
Développement résidentiel

Tél. :514 872-6130

Date d'endossement: 2012-09-27

Numéro de dossier :1125843001